CAP (Dessinateur industriel d'ameublement)

# SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capdessinateurameublement.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

## CAP - DESSINATEUR INDUSTRIEL D'AMEUBLEMENT

ÉDITION 2026

## UNITÉ UG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, INTERROGATION ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

### ır l'unité commune Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique

Le candidat présente une liste de six documents, comportant un document pour chacun des thèmes étudiés en histoire, en géographie et en enseignement moral et civique. L'examinateur tire au sort un thème. Si la liste ou les documents sont absents ou non conformes, l'examinateur peut utiliser les documents de secours joints au présent sujet. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet ou présentés par le candidat.

| Composition de l'épreuve | Support |
|---|---|
| **Évaluation de la présentation et de l'échange oral** (20 points) | Dossier Questionnement |
| **DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)** | Fourni avec le sujet |

**L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.



FormaV - document d'entraînement non officiel

# DOSSIER SUJET

## CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN

L'épreuve porte sur un document lié au thème tiré au sort. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente et analyse le document. L'examinateur conduit ensuite un échange d'une durée maximale de dix minutes.

Le candidat situe le document dans son contexte, en dégage le sens, mobilise des repères historiques ou géographiques pertinents et porte un regard critique sur sa source, son intérêt et ses limites. Pour un document d'enseignement moral et civique, il formule une réponse argumentée en mobilisant les principes et les valeurs de la République.

Les six documents du dossier ci-dessous sont des documents de secours utilisables par l'examinateur si la liste ou les documents présentés par le candidat sont absents ou non conformes.

## Évaluation de la présentation et de l'échange oral — (20 points)

***Analyse d'un document tiré au sort en histoire, en géographie ou en enseignement moral et civique***

Le candidat traite le document correspondant au thème tiré au sort. Les critères ci-dessous s'appliquent à la présentation et à l'échange, quelle que soit la discipline concernée.

**1.1** (3 points) Présenter le document en identifiant sa nature, son auteur ou sa source, sa date lorsqu'elle est disponible et son sujet.

**1.2** (4 points) Situer le document dans son contexte historique, géographique ou civique, et mobiliser des repères pertinents.

**1.3** (5 points) Dégager le sens global du document et expliquer les informations ou les idées principales qu'il apporte.

**1.4** (4 points) Apprécier l'intérêt du document, sa portée et ses limites en tenant compte de sa nature, de son auteur ou de sa source.

**1.5** (4 points) Répondre aux questions de l'examinateur avec une argumentation cohérente, des connaissances adaptées et une expression claire. En EMC, justifier son point de vue en mobilisant les principes et les valeurs de la République.



FormaV - document d'entraînement non officiel

# DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

**DT 1** : DOCUMENT DE SECOURS : EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 1, 26 août 1789.

**DT 2** : DOCUMENT DE SECOURS : DÉCLARATION DE ROBERT SCHUMAN

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. »

Source : Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950.

**DT 3** : DOCUMENT DE SECOURS : ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN FRANCE

Les valeurs sont arrondies au dixième de million. Elles permettent d'observer l'évolution de la population et ne détaillent pas les différences entre les régions.

Source : données des recensements de l'INSEE, valeurs arrondies.

**Population de la France, en millions d'habitants**

| Année | Population, en millions |
|---|---|
| 1968 | 49,7 |
| 1990 | 58,0 |
| 2022 | 67,8 |

*Repères de population aux dates de recensement indiquées.*

**DT 4** : DOCUMENT DE SECOURS : MOBILITÉS QUOTIDIENNES DANS UNE AGGLOMÉRATION

Le tableau présente un cas d'étude fictif conçu pour l'interrogation. Les parts représentent la répartition des déplacements domicile-travail effectués par les habitants de l'agglomération un jour ouvré. Le total est de 100 %. Ces données ne décrivent pas une agglomération réelle.



FormaV - document d'entraînement non officiel

**Modes de déplacement domicile-travail dans l'agglomération fictive de Val-sur-Rive**

| Mode de déplacement | Part des déplacements |
|---|---|
| Voiture | 48 % |
| Transports en commun | 27 % |
| Marche | 15 % |
| Vélo | 10 % |

*Répartition des déplacements un jour ouvré.*

**DT 5** : DOCUMENT DE SECOURS : LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA LAÏCITÉ

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, extrait.

**DT 6** : DOCUMENT DE SECOURS : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET COMMUNICATION DES IDÉES

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11, 26 août 1789.



FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.